



# BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°46 du 3 décembre 2020

## SOMMAIRE

---

### Enseignements secondaire et supérieur

---

#### Brevet de technicien supérieur

Mise à jour des groupements de spécialités pour l'évaluation ponctuelle en langues vivantes étrangères à compter de la session 2021  
note de service du 16-11-2020 (NOR : ESRS2031331N)

#### Brevet de technicien supérieur

Mise à jour des groupements de spécialités pour l'évaluation ponctuelle en mathématiques à la session d'examen 2021  
note de service du 17-11-2020 (NOR : ESRS2031469N)

### Mouvement du personnel

---

#### Nomination

Conseil d'administration de l'université Gustave Eiffel  
arrêté du 13-11-2020 (NOR : ESRR2031289A)

#### Nomination

Directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes  
arrêté du 25-11-2020 (NOR : ESRS2032835A)

### Informations générales

---

#### Avis de recrutement

Inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 2e classe  
avis JO du 27-11-2020 (NOR : MENI2028325V)

## Enseignements secondaire et supérieur

### Brevet de technicien supérieur

#### Mise à jour des groupements de spécialités pour l'évaluation ponctuelle en langues vivantes étrangères à compter de la session 2021

NOR : ESRS2031331N  
note de service du 16-11-2020  
MESRI - DGESIP A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chancelières et chanceliers des universités ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et vice-rectrices ; au directeur général du Cned ; au directeur du Siec d'Île de France

Références : note de service n° 99-101 du 7-7-1999 modifiée

Les groupements de spécialités de brevet de technicien supérieur pour l'évaluation ponctuelle en langues vivantes étrangères sont actualisés comme suit à compter de la session 2021.

Groupe	Spécialités
1	Banque Communication Management commercial opérationnel Notariat

#### Sujets indépendants :

Assurance  
Commerce international à référentiel commun européen  
Gestion de la PME  
Management en hôtellerie-restauration  
Professions immobilières  
Services informatiques aux organisations  
Support à l'action managérial  
Gestion des transports et logistique associée

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale,  
Isabelle Prat

## Enseignements secondaire et supérieur

### Brevet de technicien supérieur

#### Mise à jour des groupements de spécialités pour l'évaluation ponctuelle en mathématiques à la session d'examen 2021

NOR : ESRS2031469N  
note de service du 17-11-2020  
MESRI - DGESIP A1-2

---

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chancelières et chanceliers des universités ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur général du Cned ; au directeur du Siec d'Île de France

---

Les groupements de spécialités du brevet de technicien supérieur pour l'évaluation ponctuelle écrite à l'épreuve de mathématiques sont actualisés pour la session 2021.

La répartition des spécialités de BTS dans chaque groupement est indiquée en annexe.

Dans chaque groupement, le sujet de mathématiques est commun en totalité ou en partie. Cependant, pour certaines spécialités d'un même groupement, il n'est pas exclu d'introduire dans le sujet quelques questions distinctes, voire un exercice distinct, afin de préserver leur particularité.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale  
Isabelle Prat

#### Annexe - Groupements de spécialités de BTS pour l'évaluation ponctuelle en mathématiques - Session 2021

##### Groupe A :

###### A1

- Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire

###### A2

- Électrotechnique
- Systèmes photoniques

##### Groupe B :

###### B1

- Aéronautique
- Aménagement finition
- Assistance technique d'ingénieur
- Bâtiment
- Conception et réalisation de carrosserie
- Conception et réalisation des systèmes automatiques
- Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation
- Environnement nucléaire
- Études et économie de la construction
- Fluides-énergies-domotique (3 options)
- Maintenance des systèmes (3 options)
- Traitement des matériaux (2 options)

- Travaux publics

**B2**

- Conception et industrialisation en microtechniques

**Groupe C :**

**C1**

- Conception des processus de réalisation de produits (2 options)
- Conception des processus de découpe et d'emboutissage
- Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle
- Conception et industrialisation en construction navale
- Développement et réalisation bois
- Fonderie
- Forge
- Industries céramiques
- Innovation textile (2 options)
- Maintenance des matériels de construction et de manutention
- Maintenance des véhicules
- Moteurs à combustion interne
- Pilotage des procédés
- Systèmes constructifs bois et habitat
- Techniques et services en matériels agricoles

**C2**

- Métiers de la mode (2 options)

**Groupe D :**

**D1**

- Analyses de biologie médicale
- Bio analyses et contrôles
- Biotechnologies
- EuroPlastics et composites (2 options)
- Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries

**D2**

- Métiers de l'eau

**Groupe E :**

- Concepteur en art et industrie céramique
- Design de communication - espace et volume
- Design d'espace
- Design de produits

**Sujets indépendants :**

- Comptabilité et gestion
- Conception des produits industriels
- Étude et réalisation d'agencement
- Opticien-lunetier
- Services informatiques aux organisations (2 options)

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Conseil d'administration de l'université Gustave Eiffel

NOR : ESRR2031289A

arrêté du 13-11-2020

MESRI - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 13 novembre 2020, sont nommés membres du conseil d'administration de l'université Gustave Eiffel en qualité de représentants du ministère de la recherche :

- Monsieur Frédéric Ravel, titulaire ;
- Delphine Pages El Karoui, suppléante.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes

NOR : ESRS2032835A  
arrêté du 25-11-2020  
MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 25 novembre 2020, Abdellatif Miraoui, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, pour un mandat de cinq ans, à compter du 14 décembre 2020.

## Informations générales

### Avis de recrutement

#### Inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 2e classe

NOR : MENI2028325V

avis JO du 27-11-2020

MENJS - MESRI - MS - IGESR

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation procèdent au recrutement de cinq Inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de deuxième classe (IGÉSR).

L'exercice des missions d'inspection générale exige des candidats un haut niveau d'expertise dans leur champ d'activité, un intérêt pour l'ensemble des domaines couverts par l'IGÉSR, une capacité d'analyse prospective et le sens du service public.

Profil n° 1 : *expertise disciplinaire et pédagogique* - Éducation physique et sportive

Profil n° 2 : *expertise disciplinaire et pédagogique* - Langues vivantes anglais

Profil n° 3 : *expertise disciplinaire et pédagogique* - Mathématiques

Outre l'excellence académique scientifique, seront prises en compte dans l'examen des candidatures les expériences acquises aux niveaux français, européen et international, dans divers domaines tels que :

- la réflexion sur les disciplines, leurs croisements et leurs évolutions ;
- l'expertise acquise dans la formation initiale et continue, dans la mise en œuvre des politiques éducatives des premier et second degrés ;
- l'évaluation d'établissements, de formations, de pratiques ou méthodes d'enseignement ;
- la recherche pédagogique, l'innovation, les usages du numérique ;
- les relations partenariales avec d'autres institutions, ministères, collectivités territoriales, milieux professionnels et entreprises.

Profil n° 4 : *expertise dans le champ des politiques publiques ayant trait aux écoles et établissements, aux territoires et aux politiques éducatives*, assortie d'une expérience dans le domaine de la protection des personnels et la transmission des valeurs et principes de la République.

Profil n° 5 : *expertise dans le champ de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*, en particulier dans le domaine de la formation enseignante, acquise au titre des fonctions exercées dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou dans un organisme de recherche.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 99-878 du 27 septembre 2019 relatif au statut particulier du corps de l'IGÉSR, les Inspecteurs généraux de 2e classe, dès lors qu'ils justifient d'au moins huit années de services publics, sont choisis parmi :

- « 1° Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois ou nommés dans un emploi doté d'un indice terminal correspondant au moins à la hors échelle lettre A ;
- 2° Les fonctionnaires de catégorie A titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, du doctorat, de l'agrégation ou d'un titre reconnu équivalent et inscrit à cet effet sur une liste arrêtée par les ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; les intéressés doivent en outre justifier d'au moins quatre années de fonctions d'enseignement, soit à temps complet, soit au titre de leur activité principale ;
- 3° Les fonctionnaires de catégorie A justifiant de huit années de services effectifs dans l'exercice des missions de directeur technique national mentionnées à l'article R. 131-16 du Code du sport ayant atteint dans leur corps ou leur cadre d'emploi d'origine un grade dont l'échelon terminal est doté au moins de l'indice brut 966 ;
- 4° Les magistrats de l'ordre judiciaire ;
- 5° Les fonctionnaires ou agents d'une catégorie équivalente à la catégorie A en fonction dans les organisations internationales ou intergouvernementales. »

Il est précisé que :

- la résidence administrative des IGÉSR est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent

principalement leurs missions et leurs déplacements ;

- la nomination dans l'emploi d'IGÉSR est soumise à l'obligation de transmission préalable de la déclaration d'intérêts prévue par le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les dossiers de candidature sont constitués de :

- une lettre de motivation avec mention du profil souhaité (2 pages) ;
- un curriculum vitae (2 pages) ;
- le cas échéant, l'appréciation par sa hiérarchie de la valeur professionnelle du candidat sur les quatre dernières années de service ;
- un état des services ;
- le dernier arrêté de classement dans le corps d'origine ;
- le cas échéant, le dernier arrêté de classement dans l'emploi occupé.

La candidature à l'emploi offert au recrutement d'inspecteur général est adressée à la cheffe de l'IGÉSR sous couvert, le cas échéant, de l'autorité administrative dont relève le candidat.

Le dossier de candidature est adressé par voie numérique à : [recrutement-igesr@igesr.gouv.fr](mailto:recrutement-igesr@igesr.gouv.fr).

Les dossiers de candidatures devront être transmis au plus tard quatre semaines après la parution du présent avis au Journal officiel de la République française.